



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Echirolles, le 10 septembre 26

A l'attention de Madame la Préfète

CATHERINE SEGUIN

12 Place de Verdun
38 021 Grenoble

Objet : Demande d'examen du PSH ST Micro Electronics Crolles

Madame la Préfète,

Le Grésivaudan est en situation de sécheresse particulièrement aiguë. Trois communes sont d'ailleurs contraintes de faire livrer de l'eau potable par camion citernes, car les ressources ne suffisent plus à couvrir les besoins. L'une de ces commune Crêts-en-Belledonne se trouve à une vingtaine de kilomètres des installations de STMicroelectronics qui consomme 1 000 m³ par heure.

Dans une situation de stress hydrique suite à un été caniculaire, cette situation n'est pas soutenable et génère un profond sentiment d'injustice. Il est indispensable que les efforts de sobriété soient réels, mesurables et équitablement répartis entre les différents usagers.

Selon les informations transmises par la Préfecture, l'entreprise STMicroelectronics bénéficie d'un régime particulier au regard des mesures de restriction de l'usage car l'entreprise a établi un plan de sobriété hydrique.

Ce plan de sobriété hydrique est établi par l'entreprise et doit être tenu à disposition des autorités administratives. Aujourd'hui son contenu n'est ni public, ni consultable par les associations. Plus inquiétant, les services de l'État ne semblent pas avoir connaissance du contenu de ce plan de sobriété.

Madame la Préfète, nous vous sollicitons donc afin que la Préfecture demande à consulter le plan de sobriété hydrique de l'entreprise STMicroelectronics pour le site de Crolles et de vérifier la solidité de ce plan de sobriété. Aucune action ne permet actuellement de vérifier la réalité des actions de réduction drastique de la consommation, permettant une activité industrielle soutenable pour le territoire.

Les éléments suivants semblent particulièrement devoir être vérifiés par vos services :

- les volumes d'eau prélevés par STMicroelectronics et leur évolution au cours des dernières années dans la nappe du Grésivaudan ;
- les volumes effectivement consommés et ceux restitués au milieu ;
- les objectifs de réduction fixés dans le Plan de sobriété hydrique ;
- les économies d'eau effectivement réalisées par plaquette de silicium et par le site de Crolles dans sa globalité;
- les dispositifs de recyclage et de réutilisation des eaux industrielles et le taux réel de recyclage des eaux et son évolution ;
- les investissements réalisés et programmés pour réduire les prélèvements ;

Il ne serait pas acceptable que les particuliers, les agriculteurs, les collectivités et les petites entreprises soient appelés à réduire leurs usages de l'eau tandis qu'un industriel aussi important que STMicroelectronics ne prendrait pas sa part dans les efforts à faire. La sobriété hydrique ne peut pas être une variable d'ajustement. Elle doit constituer une obligation collective, à la hauteur des enjeux auxquels notre territoire est confronté.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous indiquer les suites que vous entendez donner à cette demande et les contrôles qui seront engagés auprès de STMicroelectronics.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Cyrielle Chatelain
Députée de l'Isère



Jérémie Iordanoff
Député de l'Isère



Guillaume Gontard
Sénateur de l'Isère

